

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 26 septembre 2023

Délibération
n° 120-2023
Point 3.1

Point 3.1 de l'ordre du jour Budget du niveau 1 aux niveaux 2 - 2024

EXPOSE DES MOTIFS :

La dotation du niveau 1 aux niveaux 2 est la deuxième étape de la procédure budgétaire. Cette phase a pour objet de répartir les moyens affectés à l'université entre le budget central, dédié aux fonctions transverses, et les entités de niveaux 2. Elle traduit concrètement les dispositions arrêtées par le Conseil d'administration du 27 juin 2023 à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

Concrètement, cette étape intermédiaire consiste à évaluer l'ensemble des ressources dont bénéficie l'établissement et d'en proposer la répartition entre les différentes missions de l'université.

En matière de ressources, ce projet de budget N1N2 est établi sur la base d'une reconduction des dotations de l'Etat notifiées en 2023. Ces dotations sont en augmentation de 5,2 M€ par rapport au N1-N2 précédent, principalement au niveau des dotations de masse salariale. La tranche 2024 du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances 2023-2025 est ajoutée pour 2,67 M€. L'hypothèse d'une compensation totale par l'Etat de l'augmentation de la masse salariale découlant de la hausse du point d'indice de juillet 2023 conduit à inscrire un complément de dotation de 4,4 M€. Enfin, les ressources propres de niveau central ainsi que les frais environnés sont programmés à un niveau stable.

En matière de dépenses, la construction budgétaire est basée sur la reconduction des dotations centrales aux composantes de formation, aux unités de recherche et aux services communs et centraux et aux unités de recherche à hauteur des dotations 2023. La réserve de précaution est également reconduite pour développer le soutien à des actions de solidarité au service de la stratégie de l'établissement.

La politique du numérique est dotée de 0,35 M€ supplémentaires, principalement pour le financement des logiciels.

La politique immobilière est abondée de 6,7 M€ de manière à couvrir la dépense de fluides dont le coût reste particulièrement élevé (près de 21 M€, soit 5,3 M€ de plus qu'au N1-N2 précédent). En outre, près de 1,4 M€ supplémentaires sont nécessaires pour financer l'entretien et le nettoyage des bâtiments. Enfin, l'établissement reconduit une enveloppe exceptionnelle de 1 M€ destiné à des travaux d'efficacité énergétique et de sécurité.

La masse salariale programmée au N1-N2 de 2024 se monte à 351,9 M€, en hausse de 10,2 M€ par rapport à l'an passé. Elle tient compte de la revalorisation du point d'indice intervenue en juillet 2023 (estimée à 4,4 M€) et d'un GVT évalué à 2 M€ supporté intégralement par le seul établissement.

Dans la tendance des années précédentes, l'amortissement net est projeté en augmentation de 1,5 M€.

A cette deuxième étape de la construction du budget, les recettes centrales sont prévues à hauteur de 439,6 M€ pour des dépenses de fonctionnement de 457,1 M€. Sur ce différentiel de 17,5 M€ en fonctionnement, 17,1 M€ sont liés au déséquilibre de l'allocation des moyens résultant en majeure partie du niveau élevé de prix des fluides et 0,4 M€ sont d'ordre technique. Le montant des éléments de CAF dégagés à ce stade pour un total de 11,5 M€ permet de financer 8,2 M€ d'investissement et porte le recours au fonds de roulement à 14,2 M€.

N1N2 2024	
Dépenses de fonctionnement (hors amort)	58 816 730
Dépenses de personnel	351 884 474
Amortissements et provisions	46 400 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	457 101 203
Recettes de fonctionnement	404 697 467
Financements amortissements et reprises provisions	34 900 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	439 597 467
RESULTAT	-17 503 736
<i>dont impact du N1-N2 sur le résultat</i>	<i>-17 076 230</i>
<i>dont reprise de recettes gagées en année antérieure</i>	<i>-427 506</i>
Eléments de CAF	11 500 000
Dépenses d'investissement	8 206 522
Variation du fonds de roulement	-14 210 258

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'ensemble des éléments ci-dessus décrits.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de personnes physiquement présentes	20
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	3
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 septembre 2023

La Directrice générale des services



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Valérie GIBERT', written over the printed name.

Valérie GIBERT

Note de l'Ordonnateur

Budget N1-N2/2024

Le projet de budget du niveau 1 aux niveaux 2 (N1-N2) 2024 est un document qui permet de répartir, au sein de l'université, les dotations Etat (de masse salariale et de fonctionnement), les ressources centrales de l'établissement et les contributions aux frais environnés de l'ensemble des unités de recherche, des composantes de formation et des services communs et centraux.

Il s'agit de la deuxième étape de préparation du budget initial, qui traduit les décisions de la Lettre d'Orientation Budgétaire. Ce projet sera ensuite soumis au vote des membres du Conseil d'administration en décembre, une fois agrégés les budgets initiaux des entités de niveau 2 (composantes, unités de recherche, services centraux, service communs). Le projet de budget N1-N2 est donc un acte préparatoire, qui permet aux élu.e.s du Conseil d'administration d'apprécier dans quelle mesure les ressources de niveau central permettent de couvrir les dépenses nécessaires à la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'établissement. C'est sur ce socle que les entités de niveau 2 construiront leurs budgets initiaux, en consolidant l'ensemble de leurs ressources propres et de leurs dépenses. Comme les années précédentes, le projet de budget N1-N2 est présenté autour des **5 objectifs stratégiques de l'université en dépenses** : une formation créative, une recherche créative, une université internationale, une université de la confiance et une université de service public.

La prudence qui guide la construction budgétaire de l'établissement autorise de partir de l'hypothèse d'une **reconduction des dotations de l'Etat** notifiées en 2023. Ces dotations sont en augmentation de 5,2 M€ par rapport au N1-N2 précédent, pour l'essentiel du fait des dotations de masse salariale (+4,5 M€) qui intègrent en particulier les mesures portées par la LPR (création et revalorisation des contrats doctoraux, création de chaires de professeur junior) ainsi que de la compensation des exonérations des droits d'inscription (+0,3 M€), la dotation de fonctionnement étant éteinte.

Ce projet de budget est également établi sur l'**hypothèse d'une compensation totale par l'Etat** de l'augmentation de la masse salariale découlant **de la hausse du point d'indice de juillet 2023**, pour 4,4 M€. En effet, bien que ce financement soit encore incertain, l'établissement s'est basé sur les mêmes modalités de financement que celles de la hausse du point de juillet 2022, à savoir non financement des premiers six mois et financement en année pleine l'année suivante.

Les moyens alloués par le **Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances 2023-2025** (COMP), pour un total de 8,9 M€ sur 3 ans, sont ajoutés à hauteur de la tranche 2024 de 2,67 M€. Ces moyens sont programmés pour la mise en œuvre des projets qui couvrent différents domaines : la stratégie de l'établissement en matière RH, la transition écologique et le développement soutenable, la recherche et l'innovation, la formation dans le cadre des métiers en tension ou en évolution, le bien-être et la réussite des étudiants, la gestion et le pilotage.

Les ressources propres de niveau central ainsi que les frais environnés programmés restent stables. En effet, le précipt est prévu en augmentation de 0,3 M€ et les différentes facturations émises auprès de nos partenaires pour des échanges de personnels, des frais environnés ou des prestations du datacentre sont globalement en hausse de près de 0,3 M€, comme les frais environnés sur la base du développement du COMP. En 2024, le COMP permet en outre le développement :

- de la transition écologique, avec notamment la réalisation d'études visant à réduire la consommation énergétique ou l'élaboration d'un plan de mobilité comme levier de réduction de l'empreinte carbone de l'université,
- des actions de professionnalisation dès la licence et d'attractivité des métiers de l'enseignement et de la santé,
- du bien-être et de la réussite des étudiants avec la rénovation de la bibliothèque de médecine et l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap,
- de grands équipements scientifiques et des compétences qualité des plateformes de recherche,
- des axes qualitatifs du schéma directeur des ressources humaines, gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs et des compétences, création d'une école des talents, déploiement d'actions VSSH du plan Egalité-Parité, formation au management des nouveaux cadre et baromètre social,
- de la maîtrise des risques (schéma de mise en sécurité des bâtiments, sécurisation financière des ressources contractuelles) et du pilotage transversal (démarche qualité et amélioration continue, politique science ouverte, communication institutionnelle).

Conformément à la LOB, la construction budgétaire est ensuite basée sur la **reconduction des dotations centrales aux composantes de formation, aux unités de recherche et aux services communs et centraux et aux unités de recherche à hauteur des dotations 2023**. Dans un contexte inflationniste, cela suppose de contenir les dépenses et fera l'objet de réflexion dès l'automne 2023. La **réserve de précaution est également reconduite** pour développer le soutien à des actions de solidarité au service de la stratégie de l'établissement.

Seule la politique immobilière et la politique du numérique se voient doter de moyens supplémentaires. Concernant le **numérique**, une **enveloppe supplémentaire de 0,35 M€** est allouée principalement pour le financement des logiciels.

Un **montant supplémentaire de 6,7 M€** est fléché pour la **politique immobilière**, de manière à couvrir la **dépense obligatoire de fluides**. En 2023, le projet de budget N1-N2 avait acté une hausse de 5,4 M€. Néanmoins, les contrats d'approvisionnement passés après la construction du N1-N2 de 2023 ont conduit à relever de 20 M€ le poste des fluides au budget initial 2023, conduisant à un déficit jamais atteint. Les contrats conclus pour 2024 dans un contexte plus favorable sont évalués à près de **21 M€**, en baisse de 14,7 M€ comparativement au coût évalué au budget initial 2023. Le coût des fluides reste ainsi particulièrement élevé par rapport à la situation 2021, ce qui conduit l'établissement à devoir trouver une dizaine de millions en plus. Si elle devait perdurer à ce niveau, cette charge supplémentaire est difficilement soutenable sans une révision des dotations de l'Etat et du modèle interne d'allocation des moyens.

Sur ces moyens complémentaires, 1,35 M€ sont nécessaires pour financer l'entretien et le nettoyage des bâtiments. Les dépenses d'entretien du bâti et de contrats de maintenance sont plus importantes de 0,76 M€ du fait de l'augmentation des surfaces. Le renouvellement en cours du marché de nettoyage est également marqué par l'inflation de ce secteur, lié à la hausse du SMIC, et fait suite à un contrat qui a protégé l'établissement par des révisions de prix limitées. Ce dernier poste est en conséquence réévalué

de 0,61 M€. Enfin, l'établissement maintient à nouveau pour 2024 un montant de 1 M€ destiné à des travaux d'efficacité énergétique et de sécurité.

La **masse salariale** programmée au N1-N2 de 2024 se monte à **351,9 M€, en hausse de 10,2 M€** par rapport à l'an passé. La masse salariale des personnels titulaires et contractuels sous plafond Etat, gérée au niveau central, représente 324,5 M€. Cette évaluation tient compte de la revalorisation du point d'indice intervenue en juillet 2023 (avec l'hypothèse d'un financement total pour l'année 2024 et soclé ensuite à hauteur de 4,4 M€) ainsi que d'un **GVT évalué à 2 M€**, supporté intégralement par le seul établissement. La prévision tient également compte du contexte de difficulté de recrutement des personnels titulaires observé depuis 2021.

Les heures d'enseignement financées par l'établissement, sous forme d'heures complémentaires, de référentiel et de missions complémentaires, représentent 10,1 M€ et sont en légère augmentation de 0,3 M€ sous l'effet de la loi ORE et de la réforme des études de santé. La masse salariale des contrats doctoraux se monte à 14,7 M€ en lien avec les mesures LPR.

Compte-tenu des moyens dédiés et en l'absence de financement du GVT et de certaines mesures réglementaires, le **besoin de financement de la masse salariale couvert par l'établissement** représente ainsi **6,3 M€** contre 5,3 M€ au N1-N2 de 2023. Les incertitudes liées au financement de nouvelles mesures salariales et au taux effectif de recrutement rendent nécessaire une réflexion globale sur l'évolution de la masse salariale et ses modalités de financement, à partir du SDRH en cours d'élaboration.

Les **amortissements** des travaux et des équipements inscrits au Programme Pluriannuel d'Investissement (autofinancés) ou financés sur les ressources propres des niveaux 2 traduisent le dynamisme de l'établissement mais pèsent aussi sur le résultat lorsqu'ils ne sont pas compensés par des subventions publiques dédiées. L'amortissement net ainsi projeté est en **augmentation de 1,5 M€**.

Cette construction aboutit à un **déséquilibre de fonctionnement négatif** du projet de budget de niveaux N1-N2 **extrêmement conséquent, se montant à 17,1 millions d'Euros**. Ce chiffre ne prend pas en compte des recettes gagées à hauteur de 0,4 M€, déséquilibre technique qui résulte de dotations fléchées essentiellement sur la masse salariale non encore consommées. Les dépenses d'investissement étant programmées pour un montant de 8,2 M€, en deçà des 11,5 M€ d'amortissement net, le **recours prévisionnel au fonds de roulement** à cette étape de la construction du budget se monte à **14,2 M€**.

Si ces prévisions s'améliorent, elles restent un risque majeur pour l'établissement, qui ne peut plus équilibrer le projet de budget de niveau N1-N2, sans trouver de substantielles sources d'économies et un accompagnement de l'Etat pour être à même d'exercer ses missions fondamentales. Le budget doit en outre évoluer pour le financement de la transition écologique. Enfin, l'établissement s'engage dans la négociation en 2024 d'un rééquilibrage des ressources entre le N2 et le N1, pour assurer à son niveau une partie de la soutenabilité budgétaire, en tenant dument compte des recommandations de l'HCERES.

Budget 2024

PREVISIONS DE RESSOURCES DE NIVEAU 1

DOTATION GLOBALE ETAT	Exécution 2021	Exécution 2022	Budget 2023	Budget 2024
Dotation masse salariale	317 828 116	323 334 192	330 918 123	339 829 874
Masse salariale	315 275 242	320 167 601	329 814 623	338 190 336
Masse salariale (dont contrats doctoraux) - socle n-1	308 936 841	315 084 677	320 176 623	323 688 953
Mise en œuvre congé pour projet pédagogique	115 000			
Loi ORE	444 699			
Contrats doctoraux fléchés	-16 939			
Trajectoire financière	650 000			
LPR - Création de contrats doctoraux	122 821			
LPR 2021 - Création emploi IEP	55 000			
Compensation PPCR	240 114			
Réforme des études de santé - envel. effectifs étudiants	2 689 662			
Crise sanitaire COVID 19 - recrutement psychologues	21 576			
LPR 2021 Refonte indemnitaire EC	1 347 211			
LPR 2021 Refonte indemnitaire, repyramidage BIATSS	478 692			
Variation d'emplois		-327 652		
Loi ORE - GEA Sélestat		80 000		
Contrats doctoraux fléchés		-48 714		
LPR - Classement jeunes chercheurs, reclassement EC	190 565	157 279		
LPR - Création de contrats doctoraux		446 125		
LPR - Chaires de Professeurs Juniors		73 333		
LPR - Refonte indemnitaire EC		1 654 720		
LPR - Refonte indemnitaire, repyramidage BIATSS		392 735		
Compensation PPCR		72 198		
Protection sociale complémentaire		537 414		
Réforme de la formation initiale en INSPE		271 096		
Réforme des études de santé - envel. effectifs étudiants		929 338		
Crise sanitaire COVID 19 - recrutement psychologues		43 020		
Revalorisation indiciaire et indemnitaire		802 032		
Augmentation de la valeur du point d'indice juillet 2022			9 638 000	10 076 883
Augmentation de la valeur du point d'indice juillet 2023				4 424 500
Actions spécifiques	2 552 874	3 166 591	1 103 500	1 639 538
Compensation décharges service d'enseignement IUF	127 184	176 720	157 000	217 151
Compensation PEDR IUF	95 625	100 375	93 000	106 750
Tutorat étudiant suite Covid	196 767			
Financement de la prolongation des CD/ATER/et post doc	930 280	572 156		
Congés parentaux			13 000	
Indemnités CNU	101 737	100 000	130 000	100 000
Dispositif apprentissage	160 864	236 333	110 000	200 000
Réforme Santé / Transfo pédago	105 000	341 534		125 304
LPR - CRCT	50 000	70 000		100 000
LPR 2022 - indemnité différentielle 2 SMICS		118 242		
LPR 2022 - Reclassement des jeunes chercheurs		419 896		
Indemnité inflation		317 800		
Egalité des chances PPPE		18 333		47 500
Egalité des chances CPES				100 000
Indemnité directeur d'INSPé	9 000	10 500		7 500
GIP IFI - soutien pour un poste de MCF		27 833		111 333
Subvention Labo U MESRI	776 417	656 869	600 500	524 000
Dotation de fonctionnement	30 869 974	35 348 463	30 795 802	34 192 744
Fonctionnement Sympa net et enveloppe négociée	27 067 710	27 380 247	27 380 247	27 393 692
Dot* Sympa nette + env négociée + action sociale	27 452 779	27 753 586	27 753 586	26 766 267
Moyens aux laboratoires sociés	300 807	298 879	298 879	599 686
Contrat de vie étudiante (culture, santé sport)				686 512
ABES Elsevier	-685 876	-672 218	-672 218	-658 773
Compensation des exonérations de droits d'inscription	2 803 607	2 900 483	2 751 944	3 060 891
Exonération droits d'inscription	2 654 891	2 751 767	2 751 944	2 820 151
Exonération des DI stagiaires ESPE	148 716	148 716		148 716
Exonération des DI étudiants boursiers IEP				92 024
Actions spécifiques	998 657	5 067 733	663 611	3 738 161
Concours ITRF	4 024	10 356	10 000	9 650
Crédits fonctionnement IUF	333 750	356 250	330 000	382 500
Remb. frais de déplacement CNU	52 040	92 119	100 000	100 000
URFIST	90 000	80 000	80 000	80 000
Bibliothèques ouvertes	46 927	76 611	76 611	76 611
Accompagnement étudiants handicapés	67 000	357 000	67 000	105 000
Dispositif apprentissage	60 416	55 623		55 000
LPR - Dotation au démarrage	344 500	335 400		259 400
Soutien ministère - surcoût énergétique		3 704 374		
Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances 2023-2025				2 670 000
Total dotation Etat	348 698 090	358 682 655	361 713 925	374 022 618

Budget 2024

PREVISIONS DE RESSOURCES DE NIVEAU 1

<i>RECETTES PROPRES</i>	Exécution 2021	Exécution 2022	Budget 2023	Budget 2024
Droits d'inscription	10 841 933	10 082 476	11 743 000	11 670 000
Droits de base d'inscription universitaires	6 404 242	6 510 190	7 100 000	6 900 000
Droits des extra UE				
Droits des bibliothèques	1 115 835	1 128 449	1 315 000	1 200 000
CVEC	3 321 856	2 443 837	3 328 000	3 570 000
Autres produits	4 889 214	3 910 479	5 027 456	5 306 149
Refacturation de frais d'infrastructure	941 896	525 459	950 000	950 000
Locations de salles / Redevances sur distrib automatiques	207 426	116 680	180 000	180 000
Prestations de service DC	34 022	192 058	304 456	329 039
Echanges, décharges services, MAD, ORV (subro & autres)	2 343 465	2 058 547	2 450 000	2 600 000
Ventes Cartes Pass Campus perdues	28 019	13 400	18 000	18 000
Produits du prélèvement partenaires extérieurs	1 162 671	969 406	1 000 000	1 100 000
Participation HUS à la documentation électronique	167 056	25 818	120 000	120 000
UHA Enquete insertion professionnelle	4 659	9 110	5 000	9 110
Autres Subventions	2 466 035	2 756 583	2 925 500	2 798 700
Collectivités territoriales	123 000	66 767	129 500	68 700
Subventions Collectivités Carte culture	62 200	66 767	61 500	68 700
Subventions Région Concert de rentrée	0	0	7 200	0
Subvention EMS Bourses	60 800	0	60 800	0
Etat : autres subventions	1 133 310	1 675 173	1 766 000	2 066 000
Preciput ANR	1 086 789	1 609 232	1 700 000	2 000 000
Subvention Médecine du travail	8 021	27 441	27 500	27 500
Subvention DRAC Carte culture	38 500	38 500	38 500	38 500
Autres Subventions	1 209 725	1 014 644	1 030 000	664 000
Actions structurantes pour projets recherche et formation	1 200 000	1 000 000	1 000 000	634 000
Participation divers partenaires Pass Campus	9 725	14 644	30 000	30 000
Total recettes propres	18 197 182	16 749 538	19 695 956	19 774 849
Recettes encaissables	366 895 272	375 432 193	381 409 881	393 797 467
Contribution aux frais environnés	9 004 874	9 996 250	10 960 000	10 900 000
Produits du prélèvement sur ress. propres hors recherche	4 141 769	5 312 326	5 260 000	5 500 000
Produits du prélèvement sur contrats de recherche	773 830	969 106	1 200 000	1 200 000
Retour des AOT au niveau central	536 734	571 568	800 000	800 000
Retour frais de gestion IDEX	3 552 542	3 143 249	3 700 000	3 400 000
Produits calculés	38 147 323	34 163 104	36 800 000	34 900 000
Neutralisation des amortissements immeubles affectés	38 147 323	33 954 011	36 000 000	34 900 000
Reprise sur provision passifs sociaux		209 093	800 000	
Recettes non encaissables	47 152 197	44 159 354	47 760 000	45 800 000
TOTAL RECETTES	414 047 469	419 591 547	429 169 881	439 597 467

Budget 2024

PREVISIONS DE DEPENSES DE NIVEAU 1

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Budget 2023			Total dotations 2023	Budget 2024			Total dotations 2024
	Fonctionnement	Personnel	Investissement		Fonctionnement	Personnel	Investissement	
Une Formation créative	9 143 574	10 565 964	1 842 900	21 552 438	9 161 619	10 898 914	1 842 900	21 903 432
Dotation composantes	5 176 847		1 300 000	6 476 847	5 181 627		1 300 000	6 481 627
dont Entretien locatif des bâtiments Formation et Recherche	975 003				979 783			
Heures d'enseignement								
Heures complémentaires		7 168 314		7 168 314		7 412 264		7 412 264
Droits de tirage		6 712 264				6 712 264		
dont IUT HC		1 283 860				1 283 860		
HC Loi ORE		409 700				450 000		
HC Licence SPS		46 350				250 000		
Référentiel		1 589 150		1 589 150		1 678 150		1 678 150
Référentiel hors soutien ORE		1 418 150				1 418 150		
Référentiel loi ORE (invest pédag. + "oui-si")		155 000				220 000		
Référentiel Réforme de santé		16 000				40 000		
Missions complémentaires	100 000	1 040 000		1 140 000	100 000	1 040 000		1 140 000
Fonctionnement entités spécifiques	544 000	350 000	0	894 000	544 000	350 000	0	894 000
Ease	500 000				500 000			
SFC		350 000				350 000		
Charte qualité / Service plus	14 000				14 000			
MSA	30 000				30 000			
Fct DES et vacances scol centrale et PIX	35 000	115 000		150 000	35 000	115 000		150 000
Diffusion des savoirs et des musées	122 976	31 500	10 000	164 476	122 976	31 500	10 000	164 476
Politique et gestion des collections	32 148			32 148	32 148			32 148
Planétarium	34 838			34 838	34 838			34 838
Jardin des sciences	55 990	31 500	10 000	97 490	55 990	31 500	10 000	97 490
Culture, sciences en société	27 000	72 000		99 000	27 000	72 000		99 000
Politique documentaire	3 137 751	200 000	32 900	3 370 651	3 151 016	200 000	32 900	3 383 916
Dotation de fonctionnement	3 619 515	200 000	32 900		3 619 515	200 000	32 900	
Dotation pour contribution BNU	183 000				183 000			
Dotation entretien locatif	7 454				7 274			
Dotation désoclée vers l'ABES - licence ELSEVIER	-672 218				-658 773			
Appels d'offres exceptionnels			500 000	500 000			500 000	500 000
Une Recherche créative	6 525 908	12 788 800	700 000	20 014 708	6 932 134	14 755 800	700 000	22 387 934
Soutien à la Recherche	5 069 605		200 000	5 269 605	5 329 005		200 000	5 529 005
dont LPR dotation récurrente	599 686				599 686			
dont LPR démarrage Jeunes chercheurs					259 400			
Contrats doctoraux		12 760 000		12 760 000		14 727 000		14 727 000
Contrats doctoraux non fléchés et fléchés hors ENS X		11 860 000				13 827 000		
Contrats doctoraux ENS X (via conv ^o à/c rentrée 2019)		900 000				900 000		
Entretien locatif des bâtiments Recherche	987 103			987 103	1 081 429			1 081 429
Diverses entités	125 103				119 429			
IGBMC - CBI	700 000				800 000			
HUS	62 000				62 000			
CNRS	100 000				100 000			
Soutien à la Valorisation de la Recherche	139 200	28 800		168 000	139 200	28 800		168 000
Service de valorisation	34 200	28 800			34 200	28 800		
Ethologie	105 000				105 000			
AS Crédits fonctionnement IUUF	330 000			330 000	382 500			382 500
Soutien à l'investissement			500 000	500 000			500 000	500 000
Une université internationale	310 097	0	0	310 097	310 097	0	0	310 097
Politique internationale (dont franco-allemand)	195 156				195 156			195 156
MUI	13 500				13 500			13 500
Maison du Japon : fonct. et entretien locatif	8 441				8 441			8 441
Dotation GECT et fonct. Campus européen	93 000				93 000			93 000

Budget 2024

PREVISIONS DE DEPENSES DE NIVEAU 1

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Budget 2023			Total dotations 2023	Budget 2024			Total dotations 2024
	Fonctionnement	Personnel	Investissement		Fonctionnement	Personnel	Investissement	
Une université de la confiance	2 533 134	1 216 000	1 091 700	4 840 834	5 049 581	1 301 000	969 700	7 320 281
Vie étudiante	1 419 200	1 112 600	1 084 600	3 616 400	1 443 400	1 197 600	962 600	3 603 600
Mission Vie étudiante	527 300	20 700		548 000	527 300	20 700		548 000
Mission Accueil des étudiants		80 000		80 000		80 000		80 000
Schéma directeur de la vie étudiante	30 000	70 000		100 000	30 000	70 000		100 000
Actions culturelles	51 100	28 900		80 000	51 100	28 900		80 000
Actions culturelles - salle de spectacle La pokop					11 000	85 000		96 000
Carte culture	234 000	100 000		334 000	234 000	100 000		334 000
Médecine préventive des étudiants	42 000	364 000	10 000	416 000	42 000	364 000	10 000	416 000
Service des sports	212 000	238 000	70 000	520 000	212 000	238 000	70 000	520 000
Pôle Solidarité	144 000			144 000	144 000			144 000
Projets transverses et investissements Vie étudiante sur CVEC			1 000 000	1 000 000	74 000		878 000	952 000
Accompagnement des Etudiants handicapés	10 000	90 400	4 600	105 000	10 000	90 400	4 600	105 000
Espace Avenir	99 000			99 000	99 000			99 000
Entreprenariat étudiant		107 100		107 100		107 100		107 100
Observatoire de l'insertion professionnelle	9 000	13 500		22 500	9 000	13 500		22 500
Bourses EMS	60 800			60 800	0			0
Politique sociale	1 073 934	103 400	7 100	1 184 434	1 115 934	103 400	7 100	1 226 434
Service d'action sociale	656 934			656 934	698 934			698 934
<i>Dotation et Infrastructure SPACS</i>	163 234				163 234			
<i>Participation aux dépenses d'actions sociale</i>	115 700				115 700			
<i>Restauration sociale</i>	378 000				420 000			
Recrutement des enseignants	45 000			45 000	45 000			45 000
Formation continue BIATSS et EC	342 000	68 400		410 400	342 000	68 400		410 400
Concours ITRF	15 000	20 000		35 000	15 000	20 000		35 000
Medecine du travail	15 000	15 000	7 100	37 100	15 000	15 000	7 100	37 100
Nouvelles missions transverses	40 000	0	0	40 000	2 490 247	0	0	2 490 247
Mission égalité, parité, diversité	25 000			25 000	25 000			25 000
Développement durable et responsabilité sociétale	15 000			15 000	15 000			15 000
Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance 2023-2025					2 450 247			2 450 247
Une université de service public	30 604 192	317 083 762	4 491 043	352 178 997	37 363 299	324 928 760	4 693 922	366 985 981
Masse salariale	1 055 000	316 808 207	0	317 863 207	1 055 000	324 600 000	0	325 655 000
Rémunérations personnels plafond 1 (postes nationaux)	200 000	301 324 203		301 524 203	200 000	309 000 000		309 200 000
<i>Agents titulaires et contractuels sur postes de titulaires</i>	200 000	299 749 438			200 000	307 000 000		
<i>GVT</i>		1 574 765				2 000 000		
Rémunérations personnels plafond 1 (décisions Etab)		15 384 004		15 384 004		15 500 000		15 500 000
Rupture conventionnelle		100 000		100 000		100 000		100 000
FIPHFP	670 000			670 000	670 000			670 000
Paies à façon TG	185 000			185 000	185 000			185 000
Dépenses des services	5 528 045	271 055	986 043	6 785 143	5 820 533	324 260	988 922	7 133 715
Logistique administrative	1 813 000	13 500	15 000	1 841 500	1 813 000	13 500	15 000	1 841 500
<i>Services centraux</i>	1 305 000	13 500	15 000		1 305 000	13 500	15 000	
<i>Opérations déléguées - CNU</i>	100 000				100 000			
<i>Cotisations diverses</i>	200 000				200 000			
<i>Commissaires aux comptes</i>	70 000				70 000			
<i>Téléphonie</i>	38 000				38 000			
<i>Sûreté</i>	100 000				100 000			
Subventions attribuées	200 000	0	0	200 000	200 000			200 000
<i>Fondation Unistra</i>	200 000				200 000			
Politique du numérique	3 228 345	110 595	971 043	4 309 983	3 520 833	163 800	973 922	4 658 555
<i>Dotation de fonctionnement</i>	599 815	110 595	400 000		493 743	163 800	554 720	
<i>Logiciels</i>	1 886 416				2 123 496			
<i>Data centre</i>	317 651		36 928		446 482		37 447	
<i>Jouvence (dt SBU)</i>	40 000		174 000		37 000		177 000	
<i>PAD/MAV</i>	147 000		105 000		125 000		120 000	
<i>OSIRIS</i>	237 463		255 115		295 112		84 755	
Pass Campus	72 100	66 500		138 600	72 100	66 500		138 600
Alumni	45 000			45 000	45 000			45 000
Communication	169 600	80 460		250 060	169 600	80 460		250 060

Budget 2024

PREVISIONS DE DEPENSES DE NIVEAU 1

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Budget 2023			Total dotations 2023	Budget 2024			Total dotations 2024
	Fonctionnement	Personnel	Investissement		Fonctionnement	Personnel	Investissement	
Politique immobilière	24 021 147	4 500	3 505 000	27 530 647	30 487 766	4 500	3 705 000	34 197 266
Fonctionnement DPI	76 500	4 500		81 000	76 500	4 500		81 000
Maintenance et entretien du bâti	1 723 500		2 500 000	4 223 500	1 870 000		2 700 000	4 570 000
Entretien locatif	3 006 000			3 006 000	3 417 666			3 417 666
Contrats d'entretien et maintenance DPI	2 990 000				3 401 666			
dont IUT	193 666				193 666			
Service des sports	16 000				16 000			
Fluides	15 660 000			15 660 000	20 976 000			20 976 000
dont IUT	500 000				700 000			
Travaux d'efficacité énergétique et de sécurité			1 000 000	1 000 000			1 000 000	1 000 000
Nettoyage (marché)	3 056 047			3 056 047	3 668 500			3 668 500
dont IUT	49 601				118 500			
Déménagements suite programme immobilier	60 000			60 000	20 000			20 000
Planétarium 2022	30 000							
Math 2023	30 000							
SBU 2024					20 000			
Prévention Sécurité Environnement	304 100		5 000	309 100	304 100		5 000	309 100
Equipes IGH + sécurité	135 000			135 000	155 000			155 000
Total dépenses décaissables	49 116 905	341 654 526	8 125 643	398 897 074	58 816 730	351 884 474	8 206 522	418 907 725
Dépenses non décaissables	46 400 000	0	0	46 400 000	46 400 000	0	0	46 400 000
Provisions passifs sociaux	400 000							
Amortissements	46 000 000				46 400 000			
	<small>amortissement et provisions nets</small>			<small>9 600 000</small>				<small>11 500 000</small>
Total général des dépenses	95 516 905	341 654 526	8 125 643	445 297 074	105 216 730	351 884 474	8 206 522	465 307 725
Total général des recettes	429 169 881	9 600 000	438 769 881	439 597 467	11 500 000	451 097 467		
Variation du FR			-6 527 193					-14 210 258

	N1N2 2023 voté	N1N2 2023 avec révision fluides	N1N2 2024
Dépenses de fonctionnement (hors amort)	49 116 905	69 164 905	58 816 730
Dépenses de personnel	341 654 526	341 654 526	351 884 474
Amortissements et provisions	46 400 000	46 400 000	46 400 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	437 171 431	457 219 431	457 101 203
Recettes de fonctionnement	392 369 881	392 369 881	404 697 467
Financements amortissements et reprises provisions	36 800 000	36 800 000	34 900 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	429 169 881	429 169 881	439 597 467
RESULTAT	-8 001 550	-28 049 550	-17 503 736
<i>dont impact du N1-N2 sur le résultat</i>	<i>-7 317 150</i>	<i>-27 365 151</i>	<i>-17 076 230</i>
<i>dont reprise de recettes gagées en année antérieure</i>	<i>-684 400</i>	<i>-684 399</i>	<i>-427 506</i>
Eléments de CAF	9 600 000	9 600 000	11 500 000
Dépenses d'investissement	8 125 643	8 125 643	8 206 522
Variation du fonds de roulement	-6 527 193	-26 575 193	-14 210 258